



Le point sur le secteur médico-social

Publié le 25 septembre 2023 par Michel Limousin



©

Résumé :

Le secteur médico-social en France couvre un large éventail d'activités liées à la santé, au bien-être et à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité ou de handicap. Pour préciser ce qu'est ce secteur l'article cite les principaux champs d'activité couverts par ce domaine. Il donne les chiffres clés du secteur médico-social et recense les principaux problèmes qu'il rencontre.

Abstract :

The medico-social sector in France covers a wide range of activities linked to health, well-being and support for people in situations of vulnerability or disability. To clarify what this sector is, the article





cites the main fields of activity covered by this area. It gives the key figures for the medico-social sector and lists the main problems it encounters.

Le secteur médico-social en France couvre un large éventail d'activités liées à la santé, au bien-être et à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité ou de handicap. Les Cahiers jusqu'à maintenant avaient peu abordé ce sujet de protection sociale. Nous ouvrons donc un nouveau chapitre. Pour bien définir ce qu'est le secteur du médico-social, commençons par le décrire. Voici certains des principaux champs d'activité couverts par ce secteur :

1. **Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** : Ce sont des structures qui accueillent les personnes âgées en perte d'autonomie et leur offrent un accompagnement médical, social et quotidien. Ils sont publics ou privés.
2. **Établissements pour personnes handicapées** : Il s'agit de structures destinées à l'accueil, à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, qu'il soit physique, mental, sensoriel ou psychique.
3. **Services d'aide à domicile** : Ces services permettent aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux personnes atteintes de maladies chroniques de rester à domicile en bénéficiant d'une assistance pour les tâches quotidiennes (aide à la toilette, aux repas, aux déplacements, etc.).
4. **Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** : Ils proposent des soins infirmiers à domicile aux personnes en perte d'autonomie ou atteintes de maladies chroniques, permettant ainsi d'éviter ou de différer une hospitalisation.
5. **Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)** : Ces services accompagnent les personnes handicapées adultes vivant à domicile en leur fournissant une assistance médicale, sociale et éducative. En plus des prestations du Service à l'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) propose des soins, réguliers et coordonnés, ainsi qu'un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.





6. Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : Ils soutiennent les personnes en situation de handicap vivant à domicile en favorisant leur insertion sociale, professionnelle et culturelle.
7. Services d'accompagnement à la vie en établissement (regroupant SAVS/SAMSAH) : Ces services assurent l'accompagnement des personnes handicapées résidant en établissement médico-social.
8. Centres médico-psychologiques (CMP et CMPP) : Ce sont des structures qui proposent des consultations et des soins psychiatriques ambulatoires pour les enfants, les adolescents et les adultes en difficulté psychologique. Les CMPP accueillent uniquement les enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Les CMP proposent des consultations psychologiques ou psychiatriques gratuites sur rendez-vous. Les CMPP proposent un suivi ambulatoire qui permet de maintenir l'enfant ou l'adolescent dans son milieu de vie. Chaque personne, en fonction de son lieu d'habitation, dépend d'un CMP particulier avec qui elle peut prendre contact directement. Les consultations en CMP sont gratuites ; elles sont entièrement financées par la sécurité sociale.
9. Établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) : Ils assurent la rééducation, la réadaptation et les soins nécessaires à la récupération des personnes après une hospitalisation ou une intervention chirurgicale. Les soins de suite et réadaptation (SSR) sont des soins réalisés après une blessure, une maladie ou une intervention chirurgicale. Objectifs : aider la personne à regagner en autonomie, à s'adapter à sa nouvelle condition physique et à se réinsérer dans sa vie familiale, sociale et professionnelle.
10. Structures d'accueil de jour : Ces structures accueillent les personnes âgées dépendantes ou atteintes de maladies neurodégénératives pour une journée ou une demi-journée, offrant ainsi un répit aux aidants familiaux.

Ces domaines d'activité représentent une partie du secteur médico-social en France, qui vise à assurer le bien-être, la prise en charge et l'accompagnement des personnes vulnérables dans leur quotidien.

Les chiffres clés du secteur médico-social:



180 millions d'euros : C'est la somme investie pour l'accompagnement médico-social sur la période 2017-2021. ARS

59 millions d'autorisations d'engagement ont été déléguées aux ARS en 2017. ARS

10 millions d'euros : C'est la somme investie dans le cadre de la mesure « Réponse accompagnée pour tous » en 2017. ARS

3,7 millions d'euros : C'est la somme supplémentaire qui a été allouée aux ARS en 2018. ARS

30 000 : C'est le nombre d'établissements et services médico-sociaux existant aujourd'hui en France. ARS

1,2 million : C'est le nombre de personnes âgées et handicapées qui sont accompagnées dans leur parcours de vie et de soins. ARS

605 059 : C'est le nombre global de places pour personnes âgées dépendantes, y compris en accueil temporaire, dans 7 438 EHPAD en 2017. *Source : DRESS, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale 2017.*

1 953 €/mois : C'est le prix médian d'une chambre seule en hébergement permanent en EHPAD, en 2017 (prix hébergement + tarif dépendance GIR 5-6). *Source : CNSA 2018.*

85 ans et 9 mois : C'est l'âge moyen d'un résident à l'entrée en EHPAD* en 2015. *Sources : DRESS, 2015, enquête EHPA.*

494 354 : C'est le nombre de places en établissements et services pour accompagner les personnes handicapées dont 158 901 places pour les enfants et 335 453 places pour les adultes en 2017. *Source : DRESS, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale 2017.*

89 % des places pour personnes handicapées dans des établissements sont de statut privé à but non lucratif, 10 % de statut public et moins de 1 % de statut privé. *Source : FINESS, décembre 2017.*



Les problèmes rencontrés:

- * manque général de ressources du fait des politiques d'austérité
- * manque de personnels et de formations
- * multitude de statuts des organisations, multitude d'employeurs, multitudes des statuts et contrats des salariés
- * importance des prélèvements (profits) dans les structures privées (cf le scandale récent des Ehpad).
- * inégalités territoriales (variabilité selon les communes et les départements)
- * nécessité d'un statut national, unifié: création d'un service public
- * clarification des rôles entre Etat et Sécurité sociale (impôts versus cotisations)

Voilà de quoi travailler... C'est un secteur en crise totale victime des politiques néolibérales et austéritaires des différents gouvernements qui se sont succédé.

Pour citer cet article :

Michel Limousin, [«Le point sur le secteur médico-social»](#), Les Cahiers de santé publique et de protection sociale, N° 46 septembre 2023

